



Délibération du Conseil Municipal

Séance du 19/12/2022

N° 2022 / 081

L'an deux mille vingt-deux, le dix-neuf décembre à 18h30, le Conseil Municipal de la commune de MOIRANS-EN-MONTAGNE étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale le 13 décembre 2022, sous la présidence de M. Grégoire LONG, Maire.

Etaient présents : Roseline BONDIVENNE, Alain PITON, Grégoire LONG, Emmanuel ANGONIN, Eddy LUSSIANA, Rachel BOURGEOIS, Sophie CAPELLI, Sandrine NICOD, Benoit COLIN, Laurence MAS, Bahadir GUZEL, Nathalie SAULNIER, Marie-Christine MOREL, Didier BERREZ, Lauriane DAVID, Pierre GRANDCLEMENT, David GEAY, Serge LACROIX, Jean-Michel PEUGET

Excusés :

Le secrétariat a été assuré par : Eddy LUSSIANA

Nombre de Membres en exercice : 19	Votes pour : 18
Nombre de Membres présents : 19	Votes contre : 0
Nombre de suffrages exprimés : 19	Abstention : 1

Objet : Collecte des ordures ménagères – Déploiement des containers semi-enterrés

- Vu les statuts de la communauté de communes Terre d'Emeraude Communauté, en particulier la compétence légale obligatoire « Déchets ménagers » ;
- Considérant que cette compétence est déléguée au SICTOM du Haut Jura sur le territoire de l'ancienne communauté de communes Jura Sud ;
- Considérant le déploiement des containers semi-enterrés engagé par le SICTOM du Haut Jura ;
- Considérant que ce dispositif de collecte des ordures ménagères est en parfaite adéquation avec la politique de renouvellement urbain engagée par la commune ;
- Considérant le plan de déploiement proposé par les services du SICTOM du Haut Jura pour la commune de Moirans-en-Montagne ;
- Considérant que les emplacements identifiés pour ce déploiement sont des terrains appartenant à la commune ;

Le CONSEIL MUNICIPAL, après avoir entendu cet exposé et avoir délibéré,

- **APPROUVE** le projet de déploiement de containers semi-enterrés sur la commune de Moirans-en-Montagne, tel que présenté en commission Travaux – Urbanisme – Environnement ;
- **APPROUVE** le calendrier de déploiement de ces containers, à savoir en une seule tranche au cours de l'année civile 2023 ;



- **AUTORISE** M. le Maire à signer toutes pièces à intervenir sur ce dossier.

Pour extrait certifié conforme,

Fait et délibéré.....

Le Secrétaire de séance

Le Maire
Grégoire LONG